BANQUE DELUBAC ET CIE

Catégorie(s) listes blanches

PSCA

Numéro d'agrément

N2025 - 004

Services agréés

Conservation et administration de crypto-actifs pour le compte de clients
Échange de crypto-actifs contre des fonds
Échange de crypto-actifs contre d'autres crypto-actifs
Exécution d'ordres sur crypto-actifs pour le compte de clients
Fourniture de conseils en crypto-actifs
Fourniture de services de gestion de portefeuille de crypto-actifs
Fourniture de services de transfert de crypto-actifs pour le compte de clients

Date d'agrément

23/10/2025

Contact

https://www.delubac.com/fr/contact-service-relation-clientele

Site internet

https://www.delubac.com/fr/

Commentaires

En qualité d'établissement de crédit, Banque Delubac a été autorisée par l'ACPR, sur avis de l'AMF, à fournir des services sur crypto-actifs conformément à la procédure de notification prévue à l'article 60 du règlement européen 2023/1114 sur les marchés de crypto-actifs (règlement MiCA).